

## COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- ✚ Les dossiers de candidature au concours direct doivent être déposés à l'ENAMC et comprendre :
  - Une demande d'inscription (précisant le concours ciblé) adressée au Directeur général ;
  - Un certificat de scolarité concernant la dernière année fréquentée par les candidats aux spécialités moyennes et secondaires et la copie légalisée du diplôme exigé ou de son équivalence ;
  - Un extrait de naissance datant de moins de trois mois ;
  - Un certificat de nationalité ou la copie légalisée de la carte nationale d'identité pour les candidats sénégalais ;
  - Un certificat de visite et de contre visite.
- ✚ Les concours professionnels sont ouverts aux agents de l'Etat qui remplissent les conditions suivantes ;
  - Etre de la hiérarchie B pour la formation des professeurs d'éducation artistique musicale ou plastique ;
  - Avoir effectué cinq années de service au moins ;
  - Etre âgé de quarante-huit (48) ans au plus, au premier janvier de l'année du concours.

Le dossier de candidature au concours professionnel comprend :

- Extrait de naissance de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat administratif attestant que l'on a effectué cinq (05) années de service au moins.

Paiement de 5.000 F CFA représentant les droits d'inscription au concours Préparatoire de Danse/Chorégraphie, Préparatoires d'Arts Plastiques, de Musique et d'Arts Dramatiques.

- 10) Paiement de 10.000 F CFA représentant les droits d'inscription au concours pour la Formation des Professeurs et animateurs Culturels.

Email : [ecolenationale.arts@gmail.com](mailto:ecolenationale.arts@gmail.com) – Site : <http://www.ecolenationaledesartsdusénégal.com/>

Tel : 33 867 38 96

**NB : Les diplômes de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de la Culture ne donnent pas droit à l'accès automatique à la Fonction Publique.**

